

Bonjour,

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves au plan national, elle œuvre pour les principes de **Laïcité**, d'**Egalité** des chances et de **Gratuité** restent les valeurs fondamentales du système éducatif.

Partenaire important des pouvoirs publics, elle est représentée au plan national, régional, départemental et local dans toutes les instances de concertations. Au lycée, des élus vous représentent au Conseil d'Administration, aux commissions ainsi qu'aux conseils de classes.

Adhérer à la FCPE Jean Perrin c'est :

Être
informé

Représenter et
participer

Être force de
propositions

Une bourse aux livres scolaires assurée par et pour les parents FCPE.

Un Cofinancement des projets éducatifs et collectifs proposés par les équipes pédagogiques.

Un prix négocié pour l'achat des calculatrices recommandée par les enseignants.

Un soutien aux projets organisés par la Maison des Lycéens.

Une participation aux voyages et sorties à raison de 20% (maximum 150€).

L'association fournit la collection de manuels scolaires à chaque enfant adhérent avec l'obligation de les restituer, en bon état, en fin d'année pour permettre à d'autres d'en bénéficier l'année suivante.

En septembre, votre enfant entre en Terminale STMG au Lycée Jean Perrin. Vous devez acheter les livres scolaires. La FCPE vous propose de vous les fournir aux conditions suivantes :

- Un chèque de **30€**, pour les manuels scolaires avec obligation de les restituer en fin d'année (*ils pourront être réglés avec la carte génération HDF offerte par la région Hauts-de-France*)
- Un chèque de **11€**, pour l'adhésion obligatoire à la FCPE
Déjà adhérent FCPE dans un autre établissement ? Ne payez que la part locale de 1€
- Un chèque de compensation de **150€** (*non encaissé, rendu à la restitution des livres en fin d'année*)
- Un chèque de **52€** (TI-82) si vous souhaitez la calculatrice ou de **73€** (TI-83 Python) pour des jeunes se destinant plutôt à des études scientifiques post bac.

ATTENTION !

Ces chèques vous seront réclamés lors de la réservation des manuels.

Réservation des manuels :

Le 9 juin de 9h/12h et 13h/16h30, après le dépôt des dossiers d'inscription au lycée, vous devrez vous rendre en salle A001 avec le bon d'adhésion et la réservation pour la rentrée 2023/2024.

Distribution des manuels :

Le 31 août de 9h/12h et 13h/16h30 en salle A001 en présentant la carte HDF recreditée si vous souhaitez l'utiliser

Rappel :

- Le Conseil Régional offre à tous les lycéennes et lycéens une carte « Génération #HDF » d'une valeur de 55 € utilisable pour le prêt de manuels et/ou pour l'achat de fournitures scolaires et sportives. Connectez-vous sur le site : <http://www.generation-npdcp.fr/categorie/actuscarte/> et suivez les instructions.

Nous contacter par mail : presidentfcpejeanperrin@gmail.com ou par téléphone : 06.13.56.52.79



TERMINALES STMG

2023-2024

BON D'ADHÉSION (à compléter)

Merci d'écrire en LETTRES MAJUSCULES pour une relecture plus aisée

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom, prénom du parent adhérent :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail parent:

N° de la carte HDF (*pas le n° de dossier*)

BON DE COMMANDE

(À compléter, à signer et à déposer 9 juin de 9h/12h30 et 13h15/16h30 en salle A001)

Cocher les bonnes cases svp :

- **Langues choisies pour le tronc commun** (2)
 - LV1 : Anglais Allemand
 - LV2 : Anglais Allemand Espagnol
- **Spécialités** (2 au choix)
 - Gestion et Finance
 - Mercatique (marketing)
 - Ressources humaines et communication

PIÈCES À FOURNIR (chèques à l'ordre de la FCPE du lycée Jean Perrin)

- Le bulletin d'adhésion 2023-2024 et le bon de commande des manuels scolaires (ci-dessus)
- 11€** : Adhésion FCPE (comprenant la part nationale + départementale + locale)
- OU 21€** : Adhésion FCPE solidaire
- OU 1€** : Déjà adhérent dans un autre établissement. Une adhésion par famille. Ne versez que la part locale
- 30€** : Livres scolaires avec obligation de les rendre en fin d'année (chèque non encaissé avant novembre 2023 sauf si vous souhaitez échanger le chèque en présentant la carte HDF avant le 20 octobre 2023)
- 150€** : Chèque de compensation (rendu en fin d'année scolaire si à la restitution les manuels sont validés en bon état)
- 52€** : Calculatrice TI-82 Advanced (facultatif) ou **73€** : Calculatrice TI-83 Advanced Premium Python (*facultatif*)
- 4€** : Abonnement : « La Revue des Parents » (6 numéros par an) Actualités du système éducatif (*facultatif*)
- OUI**, je souhaite régler les manuels scolaires avec la carte HDF **(Attention !)**

Si la carte HDF n'est pas présentée, les chèques seront encaissés à compter du 20 octobre 2023)

Je souhaite : (cocher la ou les cases correspondante-es)

- Participer aux activités de l'association FCPE
- Être candidat(e) au Conseil d'Administration
- Être délégué(e) FCPE aux Conseils de Classe

Date :/...../...2023.....

Signature :

Les informations collectées par le conseil local directement auprès de vous sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatique par celui-ci. Elles sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur les données vous concernant : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer, merci d'adresser votre courrier à la FCPE Jean Perrin ou par courriel à presidentfcpejeanperrin@gmail.com. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.